





CLUSTER SOLAIRE

taqa pro, le label national gage de qualité des installations photovoltaïques

Présentation du label

Avec le soutien du



du Bundestag allemand





Sommaire

- Constat sur le secteur PV
- Les labels taqa pro : une réponse pour améliorer la Qualité
- > Les différents labels
- > Le processus taqa pro
- > La formation à la labellisation
- > Le site web
- ➤ La charte déontologique



La genèse de taqa pro



Les applications photovoltaïque - des solution pertinentes aux problématiques rencontrées par les consommateurs d'électricité :

- électrification d'un site isolé
- réduction de la facture d'électricité
- consommation d'une électricité « propre »
- diminution de l'incidence des chutes de tension
- impact marketing...

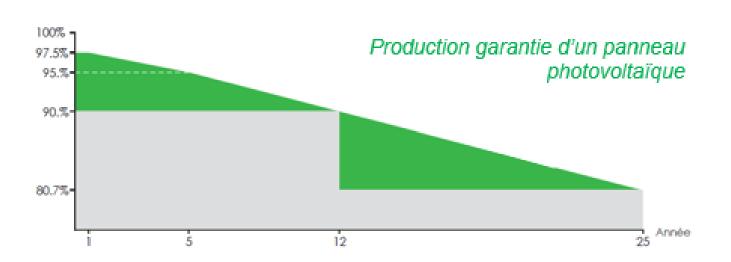
Augmentation du nombre d'installations et d'installateurs PV





Un système photovoltaïque est un investissement relativement important qui doit donner satisfaction sur sa longue durée de vie :

- Production d'électricité conforme aux prévisions ;
- Sécurité électrique des biens et des personnes ;
- Fiabilité de la structure de montage des panneaux (vents, intempéries, corrosion) ;
- Intégrité de la toiture (étanchéité, résistance à la charge).

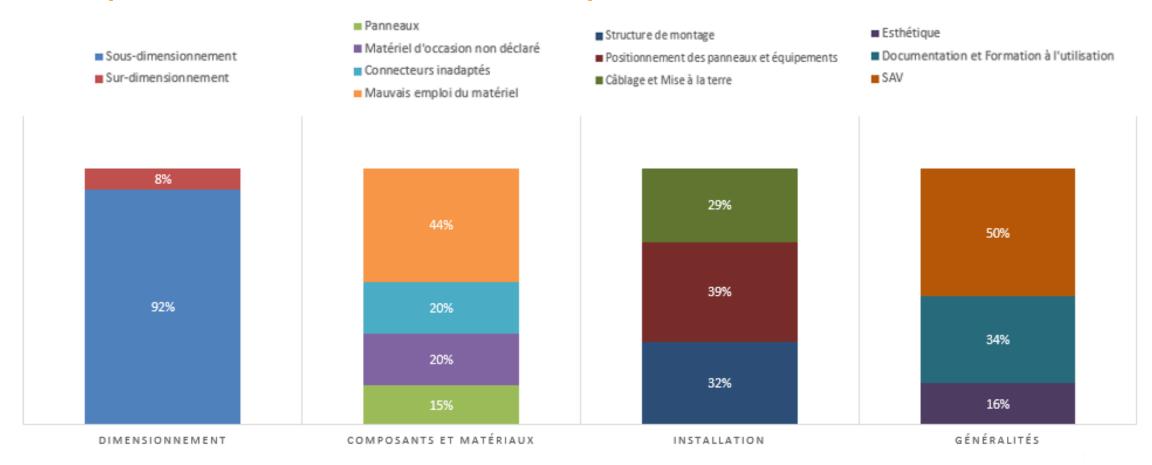


QUALITÉ



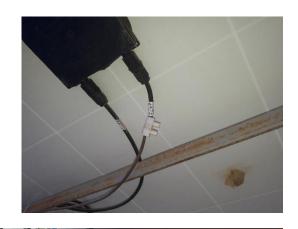
SÛRETÉ FIABILITÉ DURABILITÉ

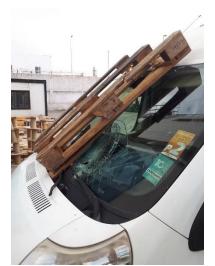
















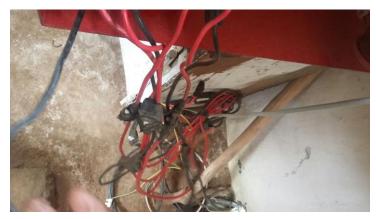




















Les conséquences d'une installation photovoltaïque mal conçue :

- Risque d'incendie
- Risque d'électrocution
- Risque de soulèvement/basculement des panneaux
- Atteinte à l'étanchéité du toit
- Atteinte à la résistance du bâti
- Détérioration des équipements (surcharges et surtensions)
- Energie produite insuffisante (critique en site isolé)
- Energie produite excédentaire non utilisée : impact sur la rentabilité
- Pannes et avaries...

Ces risques auxquels s'ajoutent parfois le manque d'un service après vente, d'intégrité commerciale de l'entreprise, le manque d'informations fournies au client et le manque de formation à l'utilisation de son système.

Mais aussi, à terme :

- Le manque de confiance des utilisateurs dans la technologie photovoltaïque ;
- La défiance des banques, assurances et investisseurs...





Ces risques ne peuvent être évités que si la réalisation du système a fait preuve d'attentions particulières nécessaires à chaque étape du projet, du dimensionnement à la mise en service en passant par le choix des équipements et leur mise en œuvre.

- Nécessité d'informer les utilisateurs de systèmes PV sur les points de vigilance de leur projet photovoltaïque et de les orienter vers des professionnels du métier.
- Nécessité de former et d'impliquer les installateurs dans une démarche qualité.



Mise en place d'un label qualité : taqa pro



Une réponse pour l'amélioration de la qualité des installations PV



Les objectifs

- Lutter contre les pratiques les plus graves qui nuisent au développement du secteur photovoltaïque et œuvrer à l'organisation du métier;
- Rassurer les utilisateurs de disposer d'une installation fiable qui répond à leur besoin ;
- > Être un levier vers une meilleure qualité des installations photovoltaïques.

Pour les professionnels du domaine et les utilisateurs, taqa pro est un marqueur de la qualité des installations photovoltaïques au Maroc.



Des labels nationaux et institutionnels

Les labels taqa pro sont des dispositifs créés par l'Association Marocaines des Industries Solaires et Eoliennes (AMISOLE), l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), le Cluster Solaire, dans le cadre du Partenariat Énergétique Maroco-Allemand PAREMA, avec l'appui de la Coopération Internationale Allemande GIZ et BSW SOLAR, qui autorisent les installateurs à justifier d'un niveau de qualité et de professionnalisme reconnu.















Installateurs : Pourquoi être labellisé taqa pro ?



- → La reconnaissance de votre savoir-faire et de votre professionnalisme
- → La confiance de vos clients et une ouverture de marché avec de nouvelles commandes ;
- → Un gage de sûreté pour vos partenaires
- → Une visibilité accrue sur le marché (base de données internet)
- → L'accès au réseau taqa pro
- → Mise à jour régulière des standards Qualité







Utilisateurs : Pourquoi choisir une entreprise labellisée taqa pro ?

- → Améliorer la **fiabilité** et augmenter la **durabilité** de votre installation photovoltaïque, et ainsi votre **sécurité** physique et financière ;
- → Pour mieux s'assurer d'avoir une installation conçue, installée et réceptionnée dans les règles de l'art ;
- → L'accès à des installateurs de proximité et reconnus pour leur expérience et leur professionnalisme ;
- → L'accès aux contrôles dans le cadre de l'audit aléatoire des installations ou suite à plusieurs réclamations.



Les différents labels taqa pro



Les différents labels

Taqa pro se décline en 3 labels :

- √ taqa pro PV
- √ taqa pro PV+
- √ taqa pro Pompage Solaire









Les différents labels



taqa pro PV



Le label taqa pro PV est destiné aux utilisateurs de systèmes photovoltaïques de petite puissance du secteur résidentiel, de l'hôtellerie, des administrations...

Qui est concerné?

Les entreprises et auto-entrepreneurs réalisant des installations de systèmes photovoltaïques, de puissance inférieure ou égale à 20 kilowatts y inclus les systèmes pour l'autoconsommation et en site isolé.





Les différents labels



taqa pro PV+



Le label taqa pro PV+ est destiné aux utilisateurs de systèmes photovoltaïques de moyenne et grande puissance que l'on rencontre dans le secteur tertiaire et industriel.

Qui est concerné?

Les entreprises et auto-entrepreneurs réalisant des installations de systèmes photovoltaïques, dont ceux raccordés en autoconsommation, de puissance comprise entre 20 kilowatts et 2 mégawatts.





Les différents labels



taqa pro Pompage Solaire



Le label taqa pro Pompage Solaire est destiné aux utilisateurs de systèmes de pompage solaire photovoltaïque pour l'agriculture, l'eau potable et l'adduction d'eau en général.

Qui est concerné?

Les entreprises et auto-entrepreneurs réalisant des installations de systèmes de pompage solaire photovoltaïques.



Le processus taqa pro

Comment ça fonctionne ? Comment être labellisé ?

Le processus

Éligibilité de l'entreprise ou de l'AE*

Validation de la formation + Engagement charte taqa pro

Entreprise ou AE labellisé pour 2 ans

Réalisation d'installations PV dans les règles de l'art

* AE : Auto-entrepreneur

Feedback utilisateurs & Contrôles aléatoires

Les labels sont attribués pour 2 années reconductibles sous conditions : l'entreprise devra déposer un dossier prouvant qu'elle a effectué un nombre minimum d'installations, avec l'éventualité de repasser la formation ou le test.



Label	Critères d'éligibilité	Critères d'obtention du label	Coût pour l'installa teur	Durée de la session de labellisation
taqa pro PV	 Être une entreprise ou auto-entrepreneur avec une existence légale de plus de 1 an; Disposer d'un effectif minimal d'un salarié et 2 années d'expériences dans le domaine. 	 Fournir les documents administratifs et justificatifs relatifs aux critères d'éligibilité; Un représentant de l'entreprise doit suivre le programme de formation taqa pro PV et valider le test final; S'engager au respect des critères de qualité du label en signant la charte déontologique 	2000 DH TTC*	2 jours

^{*} par représentant de l'entreprise formé



Label	Critères d'éligibilité	Critères d'obtention du label	Coût pour l'installa teur	Durée de la session de labellisation
taqa pro PV+	 Être une entreprise avec une existence légale de plus de 2 ans ; Avoir un effectif minimal d'un salarié ingénieur senior ou équivalent BAC+5 dans le domaine ; Avoir cumulé une puissance installée minimale de 50 kilowatts, pouvant être composée d'installations uniquement supérieures à 10 kilowatts (fournir des références). 	 Fournir les documents administratifs et justificatifs relatifs aux critères d'éligibilité; Un représentant de l'entreprise doit suivre le programme de formation taqa pro PV+ et valider le test final; S'engager au respect des critères de qualité du label en signant la charte déontologique 	5000 DH TTC*	3 jours

^{*} par représentant de l'entreprise formé

Label	Critères d'éligibilité	Critères d'obtention du label	Coût pour l'installa teur	Durée de la session de labellisation
taqa pro Pompage Solaire	 Être une entreprise ou auto-entrepreneur avec une existence légale de plus de 1 an; Disposer d'un effectif minimal d'un salarié ayant des connaissances en installations de pompage solaire photovoltaïques et de 2 années d'expériences dans le domaine (fournir des références). 	 Fournir les documents administratifs et justificatifs relatifs aux critères d'éligibilité; Un représentant de l'entreprise doit suivre le programme de formation taqa pro Pompage Solaire et valider le test final; S'engager au respect des critères de qualité du label en signant la charte déontologique 	2000 DH TTC*	3 jours

^{*} par représentant de l'entreprise formé



Comment être labellisé ?

- 1. Évaluer son éligibilité au label concerné
- 2. Préparer les justificatifs demandés (copies conformes CIN, RC, Carte d'autoentrepreneur...)
- 3. Effectuer une préinscription
 - Par mail avec une copie des documents scannés
 - > En envoyant par courrier ou en déposant votre demande
- 4. Si éligible, envoyer ou déposer les documents justificatifs. Des dates et lieux de formation vous seront proposés après règlement des frais de session de formation (par chèque ou virement bancaire)
- 5. Assister à la session de formation et valider le test final
- 6. Signer la charte déontologique taqa pro





La formation à la labellisation

Les centres et les formateurs

La formation à la labellisation

Les formations se déroulent dans plusieurs centres répartis sur le territoire :

- Les locaux de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique (AMEE) à Marrakech
- L'Institut de Formation aux Métiers des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (IFMEREE) d'Oujda
- Prochainement l'IFMEREE de Tanger et d'autres sites dans la région Rabat-Casablanca.



IFMEREE Oujda





Formation des formateurs à l'AMEE de Marrakech du 3 au 6 décembre 2018



Les formations sont soutenues par des formateurs expérimentés, encadrées par l'Institut National de l'Energie Solaire français (INES).



www.taqapro.ma

Base de données des entreprises labellisées taqa pro sur www.taqapro.ma







Page Utilisateurs

www.taqapro.ma







Retour d'expérience utilisateur

www.taqapro.ma





Nom et Prénom * Numéro de téléphone * Adresse * Date de l'installation * Nom de l'entreprise d'installation * Puissance installée (en kW) *

La charte déontologique

L'engagement taqa pro











La charte déontologique

PROJET DE CHARTE DÉONTOLOGIQUE TAQA PRO

Les entreprises labellisées taqa pro ont signé cette charte et se sont engagées à respecter les treize points suivants :

- S'engager uniquement sur les projets que l'entreprise est effectivement capable de réaliser de par ses compétences et ses moyens financiers, humains et organisationnels.
- Transmettre au sein de l'entreprise les connaissances apprises lors de la session de formation au label ainsi que les critères de qualité du label octroyé.
- 3. S'engager à ne fournir à taqa pro que des informations exactes, véridiques et authentiques.
- Informer taqa pro de toute évolution de la situation de l'entreprise qui pourrait affecter la labellisation notamment si le(les) représentant(s) ayant validé(s) la session de formation au label a(ont) quitté l'entreprise.
- Installer du matériel et des équipements photovoltaïques et électriques conformes aux exigences réglementaires.
- Notifier au client toutes les informations requises dans les prises de décisions concernant son système photovoltaïque (notamment si du matériel d'occasion lui est proposé).
- Préconiser au client la solution la plus adaptée à son projet en tenant compte du gisement solaire local et de l'ensemble des contraintes du site.



La charte déontologique

- Fournir un devis détaillé de l'installation solaire en fixant un délai de réalisation, des termes de paiement et des conditions de garantie.
- Fournir une note de calcul indiquant la production d'électricité mensuelle et annuelle attendue par le système.
- Réaliser l'installation dans le respect des règles professionnelles, normes et textes réglementaires en vigueur.
- 11. Après mise en service de l'installation, remettre au client les notices et tous documents relatifs aux conditions de garantie et à l'entretien et la maintenance du générateur photovoltaïque ainsi que la fiche de réception (check-list) fournie par taqa pro dûment remplie.
- 12. En cas d'anomalies ou d'incidents de fonctionnement de l'installation signalés par le client, s'engager à intervenir sur le site dans les meilleurs délais et procéder aux réparations si nécessaires, dans le cadre de la garantie de bon fonctionnement.
- 13. Faciliter toute opération de contrôle que taqa pro souhaiterait effectuer sur ses réalisations, aux fins d'examiner les conditions de mise en œuvre et de fonctionnement des installations.











Contact taga pro

www.taqapro.ma

AMISOLE/FENELEC

4 Rue La Bastille Quartier Racine, 20 100, Casablanca +212 (0)522 94 91 82

CLUSTER SOLAIRE

Immeuble ZENITH 1, Rez-de Chaussée et 4ème étage, Lotissement CIVIM, Lots N°19-20, Sidi Maârouf, Casablanca. +212 (0)522 58 53 50







